



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	38	8	3

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 17 juin 2016

OBJET : 21-1 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - EXTENSION DU RESEAU PUBLIC SUR LA ROUTE DE NICE - CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS FINANCIER DES PROPRIETAIRES INDIVIS, M. ZAMBERLETTI ET MME CROUZIER, POUR LA DESSERTE DE LA PROPRIETE CADASTREE AN 29 - AUTORISATION DE SIGNATURE

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

171816

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le 24 JUIN 2016
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 28 JUIN 2016

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Le vendredi 17 juin 2016 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10/06/16, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOLI, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérard LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, Mme Anne CHEVALIER, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Serge AMAR à M. Eric DUPLAY
Mme Angèle MURATORI à Mme Marina LONVIS
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
Mme Agnès GAILLOT à M. Hassan EL JAZOULI
M. Lionel TIVOLI à Mme Anne CHEVALIER
M. Marc GERIOS à M. Louis LO FARO

Absents : Mme Martine SAVALLI, M. Matthieu GILLI, M. Tanguy CORNEC

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

21-1 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - EXTENSION DU RESEAU PUBLIC SUR LA ROUTE DE NICE - CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS FINANCIER DES PROPRIETAIRES INDIVIS, M. ZAMBERLETTI ET MME CROUZIER, POUR LA DESSERTTE DE LA PROPRIETE CADASTREE AN 29 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

La propriété de Monsieur ZAMBERLETTI et de Madame CROUZIER, cadastrée AN 29 et située 832 route de Nice, est positionnée en zone d'assainissement collectif au regard du Plan Local d'Urbanisme arrêté le 29 janvier 2010, mais bien que raccordable par voie de servitude au réseau public de collecte des eaux usées de l'avenue Beau Rivage Prolongée, les propriétaires n'ont pu obtenir de leur voisin l'autorisation de passage permettant son raccordement.

Suite à une pollution constatée sur la voirie publique, liée à un défaut du système d'assainissement non collectif de cette propriété (déclarée non conforme avec risque sanitaire par le SPANC lors de son diagnostic), et devant l'impossibilité technique de mettre aux normes cette installation individuelle (parcelle trop petite), le service public d'assainissement collectif a été amené à conduire une étude concernant les autres possibilités de raccordement de cette propriété sur le réseau public d'eaux usées.

Le résultat de cette étude montre que le raccordement de la propriété de Monsieur ZAMBERLETTI et de Madame CROUZIER nécessite l'extension préalable du réseau public d'assainissement collectif existant sur la route de Nice.

Dans la mesure où cette extension permettant la desserte de la parcelle de Monsieur ZAMBERLETTI et de Madame CROUZIER n'est pas prévue au Budget Annexe de l'Assainissement, ni au programme pluriannuel de travaux du Service d'Assainissement collectif, ni envisagée dans le cadre des perspectives d'extension du réseau public des eaux usées en raison de l'insuffisance du caractère d'intérêt général qu'elle revêt, Monsieur ZAMBERLETTI et Madame CROUZIER proposent dans un courrier adressé à la commune, en date du 19/04/2016, leur concours financier à hauteur de 12 000 € TTC, pour la prise en charge des dépenses liées à l'extension du réseau public d'assainissement sur domaine public en vue de desservir la propriété.

La situation présentant un risque important pour la salubrité publique et cette offre de concours financier visant des travaux qui seront réalisés dans l'intérêt des propriétaires, le Service d'Assainissement collectif d'Antibes a considéré cette proposition recevable au regard de l'estimation du montant des travaux établie à 24 000 € TTC, cette offre correspondant à une prise en charge à 50 % par les propriétaires indivis.

En conséquence, il est nécessaire de signer avec Monsieur ZAMBERLETTI et Madame CROUZIER, une convention qui permettra d'acter le principe de participation validé par le Service d'Assainissement collectif, de définir le périmètre et la nature des travaux à réaliser, les modalités de versement de l'offre de concours ainsi que les engagements des parties et les modalités de gestion future des installations construites.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par 44 voix POUR sur 46 (2 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY)

- **APPROUVE** le projet de convention d'offre de concours relatif à l'extension du réseau public d'assainissement pour le raccordement de la propriété cadastrée AN 29 ;

21-1 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - EXTENSION DU RESEAU PUBLIC SUR LA ROUTE DE NICE - CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS FINANCIER DES PROPRIETAIRES INDIVIS, M. ZAMBERLETTI ET MME CROUZIER, POUR LA DESSERTTE DE LA PROPRIETE CADASTREE AN 29 - AUTORISATION DE SIGNATURE

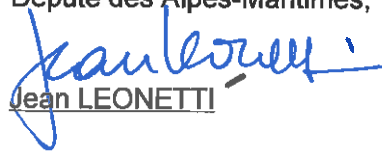
Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention d'offre de concours.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.21-1 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - EXTENSION DU RESEAU PUBLIC SUR LA ROUTE DE NICE - CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS FINANCIER DES PROPRIETAIRES INDIVIS, M. ZAMBERLETTI ET MME CROUZIER, POUR LA DESSERTE DE LA PROPRIETE CADASTREE AN 29 - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 28/06/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 28/06/2016

Numéro de l'acte : DCM1718-16 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20160617-DCM1718-16-DE

Date de décision : 17/06/2016

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public